

**-COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 mars 2009**

L'an deux mil neuf, le vingt trois mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jacques DROUHIN, Gérard AUPETIT, Monder AOUADHI, Mesdames Annick ANTOINE, Christelle INACIO, Marguerite PICHON, Monsieur Jean-Baptiste BIGOT, Madame Eliane FABRIS, Monsieur Antoine DELION, Madame Catherine JOUIN-REY, Messieurs Jean-Marie COURTOIS, Fabrice TESTOLIN, Mesdames Elisabeth SEILER,

Absents excusés : Mr Antoine FENOLL pouvoir donné à Mr Jacques DROUHIN  
Mme Muriel NARBONNE pouvoir donné à Mme Eliane FABRIS

Secrétaire de séance : Mr Antoine DELION

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26.01.2009**

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS ET COMPTES ADMINISTRATIFS  
DES BUDGETS COMMUNE, ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, se fait présenter le compte de gestion dressé par le percepteur, et le compte administratif dressé par la commune faisant apparaître :

**COMMUNE**

Excédent global d'exploitation de 177.884,47 € se répartissant comme suit :

- Excédent d'exploitation 148.178,43 €
- Excédent d'investissement 29.706,04€

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion et administratif.

**ASSAINISSEMENT**

Excédent global d'exploitation de 22.883,06 € se répartissant comme suit :

- Excédent d'exploitation 16.476,98 €
- Excédent d'investissement 6.406,08 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion et administratif.

**AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal du fait des excédents d'exploitation décide d'affecter les résultats des budgets ASSAINISSEMENT et COMMUNE comme suit :

## COMMUNE

Affectation en réserve R 1068 en investissement	23.944,54 €
Report en exploitation R 002	124.233,89 €

## ASSAINISSEMENT

Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
Report en exploitation R 002	16.476,98 €

## VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009 COMMUNES, ASSAINISSEMENT

### ASSAINISSEMENT

Le budget s'équilibre en section EXPLOITATION en dépenses et recettes à 54.179 € et en section INVESTISSEMENT en dépenses et recettes à 35.599 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le budget proposé

### COMMUNE

Le budget s'équilibre en section FONCTIONNEMENT en dépenses et recettes à 484.988 € et en section INVESTISSEMENT en dépense et recettes à 478.128 €,.

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations sont votées comme suit :

ADAPEI	30 €	Comité des Fêtes	650 €
ADIL	15 €	Amicale des pompiers de Voulx	50 €
Ensemble vocal de l'Orvanne	15 €	Croix Rouge	15 €
Environnement Bocage Gâtinais	30 €	Espérance varennoise	220 €
Amicale du Bocage	50 €	FNACA	65 €
ASPF FLAGY	300 €	FOCEL	15 €
Ass. des paralysés de France	15 €	Foyer du collège Lorrez le B.	80 €
Ass. Franc. c/la myopathie	15 €	Donneur de sang	15 €
ASSAD 77	300 €	Association jeunes pompiers Voulx	20 €
CDSCF	100 €	Ligue contre le cancer	30 €
AFR.	900 €*	Ass. Sportive Noisy-Rudignon	80 €
Chorale ENSEMBLE	30 €	MILOBEM	331 €
Club de l'Amitié	350 €	Secours populaire	15 €
AAVIM	50 €	Comité Départ. Handisport	30 €
NAFSEP	30 €	Ass Judo Lorrez	60 €
AHVOL	40 €		

ARTEVIE	50 €	Prévention routière	15 €
Cie COSMOPOLITE	80 €	Les restos du cœur	50 €
CAUE	40 €	Cercle des Arts Martiaux de	
Ass. Pêche Flagy	100 €	de Dormelles	70 €
Renaissance Voulxoise	200 €	Ass. Fil au Reve	70 €
Sté St Vincent	100 €		

\*+ 200 € du fait voyage au FUTUROSCOPE

Il est précisé que la subvention versée à l'ASSAD sera maintenue si le service rendu est effectif

### **VOTE DES 4 TAXES LOCALES**

Le maire propose de maintenir les taux votés l'année dernière à savoir :

Taxe d'Habitation 6,41 %  
Foncier bâti 10.65 %  
Foncier non bâti 26.76 %  
Taxe professionnelle 5.20 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve les taux proposés.

### **VOTE DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES**

Le maire précise que du fait de gros investissements à prévoir par le SIRMOTOM le produit et la cotisation devrait être majoré de 10 % ce qui porte le taux à 18,60 %.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve le taux proposé.

### **PRESTATION ANNUELLE RECONDUCTIBLE POUR LES DOSSIER D'URBANISME AVEC LA MAIRIE DE VOULX**

Le maire indique au conseil municipal qu'une convention de partenariat avec la mairie de Voulx serait souhaitable afin de s'appuyer sur la compétence de Mme BEGUE nouvellement embauchée et qui avait précédemment en charge les dossiers d'urbanisme à la D.D.E. Elle aura à traiter en liaison avec la secrétaire de Flagy les dossiers d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration de travaux, renseignements d'urbanisme et dans l'avenir les permis de construire). La prestation s'élèvera annuellement à 2500 € à raison de 2 h hebdomadaires, à compter du 1.04.2009 et propose donc aux conseillers de valider cette proposition.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à effectuer les démarches nécessaire à la mise en place de la convention avec la mairie de Voulx.

### **APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 1<sup>ER</sup> DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 2009, POUR LE VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2008**

Le maire explique au conseil municipal qu'il y a possibilité d'anticiper la récupération de la TVA de 2008 si les dépenses effectuées en 2009 sont supérieures d'un euro à

la moyenne des dépenses d'investissement des années 2004, 2005, 2006, 2007 (107.509 €) les dépenses prévues étant supérieures il propose de conclure une convention avec l'Etat pour bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA.

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré approuve la proposition du Maire et l'autorise à conclure ladite convention.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN DESHERBEUR THERMIQUE AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Le maire rappelle que dans la démarche de supprimer les produits phytosanitaires il est envisagé d'acquérir un désherbeur thermique d'un montant de 435,75 € H.T. et précise qu'il est possible d'obtenir auprès du Conseil Général une subvention de 40 % il propose donc de monter un dossier, afin d'obtenir l'octroi de cette subvention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité charge le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

### **DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE NOISY RUDIGNON DU SIVOM**

Le Maire expose au conseil municipal que le Comité Syndical du SIVOM du canton de Lorrez le Bocage, lors de sa séance du 9.02.09, s'est prononcé majoritairement contre la demande de retrait de la commune de NOISY RUDIGNON. En application du code général des collectivités territoriales, la Présidente du syndicat demande, comme à toutes les communes adhérentes, de ratifier la décision du Comité Syndical. Le Maire de Flagy après avoir rencontré son homologue de NOISY RUDIGNON lui confirme sa décision de sortir du SIVOM mais souhaite coopérer efficacement au projet de l'élargissement de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE. Après cette clarification il est procédé au vote pour décider du retrait ou non de la commune de NOISY RUDIGNON.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte le retrait de la commune de NOISY RUDIGNON du SIVOM.

### **TARIF DES VACATIONS FUNERAIRES**

Le maire indique qu'il a reçu une circulaire de la préfecture demandant au maire de recueillir l'avis de son conseil municipal avant d'établir un arrêté réglementant le tarif des vacations funéraires devant se situer entre 20 et 25 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité propose de fixer le montant de cette vacation à 25 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le maire prend la parole pour indiquer :

1. qu'une réunion avec les agents d'entretien a permis de faire le point sur le bilan de l'année écoulée et d'évoquer les perspectives de travail pour 2009.

2. dans le cadre des rencontres annuelles avec les responsables des associations, un courrier leur sera adressé prochainement.
3. que l'inauguration de l'aire de jeux multisports est prévue le 16 mai à 11 h 30 en présence de notre député Didier JULIA
4. que la Maison de l'Environnement a accepté de prendre à sa charge l'achat de semis de fleurs champêtres, destiné à embellir les surfaces précédemment traitées. Ce geste financier est la conséquence de notre engagement dans la suppression des produits phytosanitaires
5. que suite au travail remarquable de Mlle Claude MAYER concernant la réalisation d'un ouvrage d'art sur l'histoire de FLAGY. Le Maire propose l'achat de plusieurs dizaines d'ouvrages destinés à être offerts à l'occasion de mariages ou de réceptions de personnalités ou autres.